



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**I.630**

**Amendement 1**  
(03/2000)

SÉRIE I: RÉSEAU NUMÉRIQUE À INTÉGRATION DE  
SERVICES

Principes de maintenance

---

Commutation de protection ATM

**Amendement 1**

Recommandation UIT-T I.630 – Amendement 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE I  
RÉSEAU NUMÉRIQUE À INTÉGRATION DE SERVICES

<b>STRUCTURE GÉNÉRALE</b>	
Terminologie	I.110–I.119
Description du RNIS	I.120–I.129
Méthodes générales de modélisation	I.130–I.139
Attributs des réseaux et des services de télécommunication	I.140–I.149
Description générale du mode de transfert asynchrone	I.150–I.199
<b>CAPACITÉS DE SERVICE</b>	
Aperçu général	I.200–I.209
Aspects généraux des services du RNIS	I.210–I.219
Aspects communs des services du RNIS	I.220–I.229
Services supports assurés par un RNIS	I.230–I.239
Téléservices assurés par un RNIS	I.240–I.249
Services complémentaires dans le RNIS	I.250–I.299
<b>ASPECTS GÉNÉRAUX ET FONCTIONS GLOBALES DU RÉSEAU</b>	
Principes fonctionnels du réseau	I.310–I.319
Modèles de référence	I.320–I.329
Numérotage, adressage et acheminement	I.330–I.339
Types de connexion	I.340–I.349
Objectifs de performance	I.350–I.359
Caractéristiques des couches protocolaires	I.360–I.369
Fonctions et caractéristiques générales du réseau	I.370–I.399
<b>INTERFACES UTILISATEUR-RÉSEAU RNIS</b>	
Application des Recommandations de la série I aux interfaces utilisateur-réseau RNIS	I.420–I.429
Recommandations relatives à la couche 1	I.430–I.439
Recommandations relatives à la couche 2	I.440–I.449
Recommandations relatives à la couche 3	I.450–I.459
Multiplexage, adaptation de débit et support d'interfaces existantes	I.460–I.469
Aspects du RNIS affectant les caractéristiques des terminaux	I.470–I.499
<b>INTERFACES ENTRE RÉSEAUX</b>	
<b>PRINCIPES DE MAINTENANCE</b>	
<b>I.600–I.699</b>	
<b>ASPECTS ÉQUIPEMENTS DU RNIS-LB</b>	
Équipements ATM	I.730–I.739
Fonctions de transport	I.740–I.749
Gestion des équipements ATM	I.750–I.759
Aspects multiplexage	I.760–I.769

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

**Commutation de protection ATM**

**AMENDEMENT 1**

**Résumé**

Le présent amendement apporte uniquement des améliorations et des corrections de forme mais pas de modifications techniques à la première version (02/99) de la Recommandation UIT-T I.630.

**Source**

L'Amendement 1 de la Recommandation I.630 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 13 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 10 mars 2000 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

# Recommandation UIT-T I.630

## Commutation de protection ATM

### AMENDEMENT 1

#### 1 Introduction

Le présent amendement apporte uniquement des améliorations et des corrections de forme mais pas de modifications techniques à la première version (02/99) de la Recommandation UIT-T I.630.

#### 2 Ajouts et corrections

##### 2.1 Termes généraux

Le Tableau 1 établit une correspondance entre les termes utilisés dans la première version de la Recommandation UIT-T I.630 et les termes généraux relatifs à la protection.

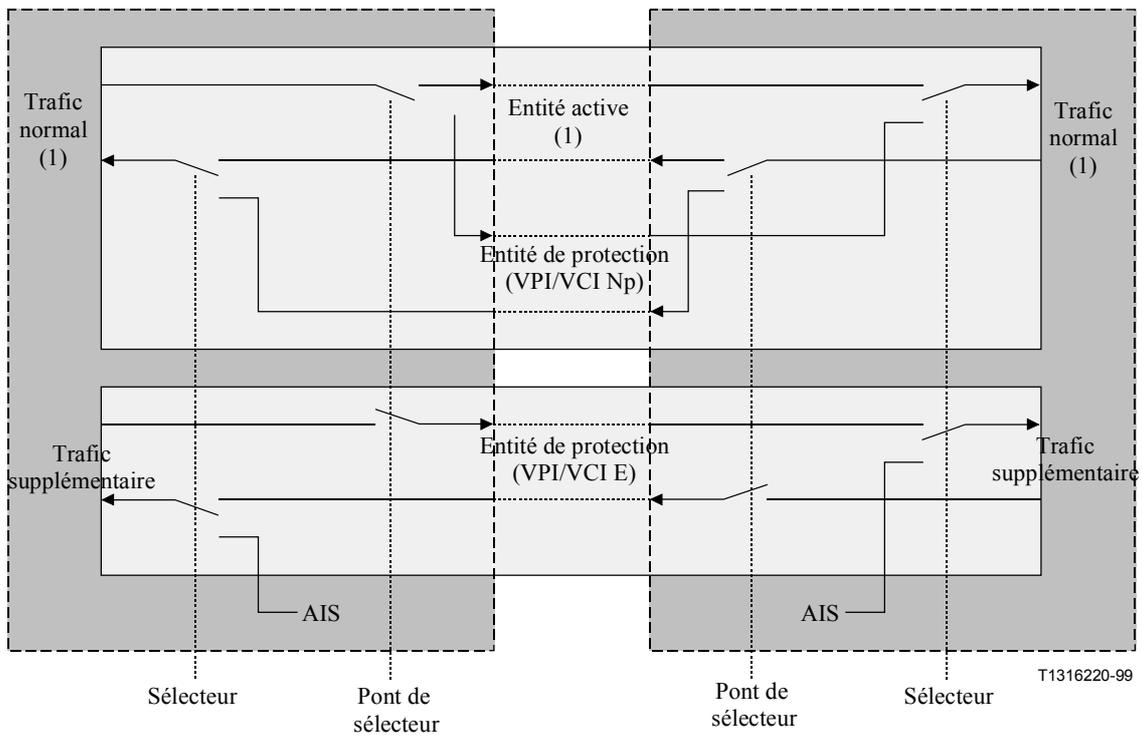
**Tableau 1/I.630 – Correspondance entre les termes utilisés**

<b>Termes utilisés dans la Recommandation I.630</b>	<b>Termes généraux relatifs à la protection</b>
Commutation non réversible	Fonctionnement non réversible
Commutation réversible	Fonctionnement réversible
Trafic actif	Trafic normal
Configuration	Architecture

##### 2.2 Architectures de protection 1:1

La figure ci-après représente l'architecture de protection 1:1 pour le mode ATM et la désignation/numérotation des signaux et des entités de transport.

L'architecture 1:1 du mode ATM diffère de celle du mode SDH. Dans l'architecture 1:1 en mode ATM, deux entités de protection sont définies avec l'identificateur VPI/VCI de  $N_p$  et de E. L'entité de protection dotée de l'identificateur VPI/VCI  $N_p$  est l'entité de protection qui peut acheminer le signal normal. Si un trafic supplémentaire est assuré, l'entité de protection dotée de l'identificateur VPI/VCI E peut acheminer le signal de trafic supplémentaire. Voir Figure 1. La surveillance des conditions SF/SD s'applique à l'entité active #1 et à l'entité de protection dotée de l'identificateur VPI/VCI  $N_p$ . La fonction de communication du protocole de transport (transport de cellules OAM APS) n'est applicable qu'à l'entité de protection dotée de l'identificateur VPI/VCI  $N_p$ .



**Figure 1/I.630 – Architecture de protection 1:1 pour le mode ATM**

### 2.3 Sous-paragraphe 7.2.1

*Ajouter à la fin du sous-paragraphe 7.2.1 la phrase suivante:*

Le fonctionnement et la protection des connexions VPC/VCC APS peuvent être surveillés à l'aide des fonctions OAM de la couche ATM définies dans la Recommandation UIT-T I.610.

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
<b>Série I</b>	<b>Réseau numérique à intégration de services</b>
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication